Article 75C du Règlement

mentale dans tous les secteurs. Autrement dit, c'est sans doute le sujet le plus important dont le Parlement ait été saisi au cours de la présente session. D'aucuns diront que la constitution est plus importante, mais nous avons vécu avec elle jour et nuit et ce, depuis 114 ans. Toutefois, pour ce qui est des problèmes qui assaillent le pays dans le domaine économique, un bill économique revêt une énorme importance et, à ce sujet, je pense que le bill C-59 est capital et que le gouvernement ne sert ni les intérêts du Parlement ni ceux des Canadiens en imposant la clôture aux termes de l'article 75c du Règlement. Je sais que le gouvernement n'aime pas parler de clôture, mais plutôt d'attribution de temps. Le président du Conseil privé a fait un lapsus hier en parlant de «limite de temps». Autrement dit, il s'agit de clôture, monsieur l'Orateur.

• (1610)

Je terminerai en répétant ce que j'ai dit au début de mon intervention: ce n'est pas une façon de diriger la Chambre des communes du Canada.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, nous avons à discuter présentement d'une motion qui a été déposée par le président du Conseil privé visant à limiter le débat en deuxième lecture sur le bill C-59, projet de loi extrêmement important puisqu'il vise à donner au gouvernement un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars. Le fait de proposer une limite au débat n'indique en rien que le gouvernement ne croit pas ce projet de loi important. Bien au contraire, il l'est. Par ailleurs, c'est la responsabilité du leader du gouvernement à la Chambre et président du Conseil privé (M. Pinard) d'organiser, de planifier le menu législatif, les travaux parlementaires, afin qu'on puisse réussir à faire adopter des projets de loi au cours d'une session. Le président du Conseil privé a bien indiqué que ce n'est pas avec enthousiasme que, comme leader du gouvernement, il dépose une telle motion. Il est bien entendu qu'il serait préférable qu'on utilise un consensus ou des dispositions telles que celles qui sont prévues à l'article 75A du Règlement et le genre d'ententes qu'on a connues, par exemple, la semaine dernière et où on a pu, en quelques jours, disposer de plusieurs projets de loi, importants eux aussi parce qu'un d'entre eux apportait des amendements à la loi de l'impôt sur le revenu et un autre avait trait aux paiements de péréquation avec les provinces. Cependant, lorsque le leader du gouvernement à la Chambre et président du Conseil privé fait l'examen des projets de loi qui doivent être étudiés et adoptés par cette Chambre, il arrive un point où il doit prendre des décisions, à savoir, est-ce qu'on laisse continuer le débat de façon indéfinie, comme le débat sur le bill C-59 semblait s'orienter, ou encore est-ce qu'on doit tenter d'obtenir un accord des leaders parlementaires des autres partis, ce qui a été fait, et s'il n'y a pas accord, s'il n'obtient pas ce consensus, il a la responsabilité de prendre la décision, à savoir, est-ce que je dois laisser le débat continuer ou limiter les interventions sur ce débat. Cette décision, il l'a prise, afin d'avoir un programme ordonné et accélérer les travaux de la Chambre, et non pas, comme je le disais tantôt, parce qu'il croyait que le projet de loi n'était pas important ou qu'il prenait cette décision avec enthousiasme. Au contraire, c'est avec regret, je pense, qu'une telle décision est prise. C'est son devoir, comme leader à la Chambre, d'organiser et de planifier les travaux législatifs du gouvernement.

Le bill C-59 demande l'autorisation d'utiliser un pouvoir d'emprunt, comme je l'ai indiqué, de 14 milliards de dollars. Déjà, à l'occasion de la deuxième lecture, 24 députés ont eu l'occasion d'indiquer quelle était la position de leur parti sur le sujet; 19 députés du parti progressiste conservateur ont eu l'occasion de dire où se situait leur parti au sujet de ce pouvoir d'emprunt de 14 milliards, et quatre députés du Nouveau parti démocratique ont eu également l'occasion de dire où se situait ce parti par rapport à ce projet de loi. J'ai l'impression que 19 discours par des représentants d'un même parti sur un projet de loi donnent amplement le temps d'indiquer où se situe ce parti vis-à-vis ce projet de loi, et donnent amplement l'occasion de dire s'il s'oppose ou s'il est d'accord. En l'occurrence, c'était une opposition non équivoque, et aussi l'occasion d'indiquer les raisons pour lesquelles ce parti s'oppose audit projet de loi.

Et je pense que 19 orateurs qui ont utilisé plus de 20 minutes de leur temps et qui normalement ont une formation et qui ont pu bien préciser les raisons pour lesquelles ils s'opposaient audit projet de loi et qui ne voulaient surtout pas abuser du temps de la Chambre, donc qui n'ont pas apporté d'argument frisant la réthorique mais qui se sont vraiment préoccupé à préparer leur discours en disant pourquoi leur parti s'opposait à ce projet de loi, et en y indiquant les raisons, alors 19 discours de ce genre ont largement, à mon avis, couvert l'éventail des raisons selon lesquelles on s'opposait à ce projet de loi. Et j'ai l'impression que c'est la même chose du côté du Nouveau parti démocratique, quatre orateurs qui ont bien préparé des discours qui excédaient amplement 20 minutes, qui ont fait des recherches pour dire pourquoi leur parti s'opposait à un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars, qui ont bien précisé les raisons pour lesquelles leur parti s'y opposait, ont amplement eu le temps d'exprimer les raisons pour lesquelles ce parti s'oppose à un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars. De toute façon, comme l'a indiqué le président du Conseil privé, après le vote de ce soir sur la motion visant à limiter les débats, on continuera le débat et on continuera également lundi ce débat sur le pouvoir d'emprunt.

De plus, le projet de loi sera déféré au comité permanent des finances où, là encore, les membres du comité, les membres représentant les trois partis qui siègent à la Chambre, auront l'occasion de poser des questions tant au ministre des Finances (M. MacEachen) qu'à moi-même ainsi qu'aux fonctionnaires du ministère sur ce projet de loi visant à un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars. J'aimerais également indiquer qu'à l'occasion de l'étude des prévisions budgétaires de chaque ministère, les députés ont l'occasion de poser de nombreuses questions sur tous les aspects des dépenses du gouvernement, qu'il s'agisse des dépenses du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du ministère des Pêches et Océans, du ministère de l'honorable solliciteur général du Canada (M. Kaplan), que ce soient les dépenses importantes et judicieuses du ministère de l'Environnement avec son excellent programme scientifique de Parcs Canada. Tous ces sujets, tous les ministères peuvent être examinés de façon approfondie, de façon adéquate, au moyen des questions posées, de sorte qu'on étudie non seulement des dépenses de 14 milliards de dollars, mais toutes les dépenses des prévisions budgétaires préparées